



# Chadorla

Bouddhisme & Méditation

## Fiche d'inscription Formation Méditation 10 cours / 10 mois - 2023 / 2024

Je, soussigné(e),

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

m'inscris au programme de FORMATION MEDITATION de 10 cours / 10 mois, conformément au descriptif repris dans le livret de présentation et en respect du règlement intérieur ci-joints.

### PRIX et REGLEMENT

Forfait pour les 10 cours : 280€\*.

Vous réglez :

- en 1 versement de 280€ à l'inscription
- en 3 versements : 100 € à l'inscription puis 90€ aux 2 cours suivants l'inscription soit les 21 septembre et 12 octobre

-> MODES DE REGLEMENT

- par chèque à l'ordre de Chadorla à envoyer au 25 rue Laennec, 18000 Bourges
- par virement

Bénéficiaire CHADORLA

BAN : FR76 3004 7146 9200 0211 3380 142

BIC : CMCIFRPP

- en espèces sur place
  - par Carte bancaire (paiement sécurisé) ou via votre compte PayPal
- Lien sur la page Contact / règlement du site [www.chadorla.fr](http://www.chadorla.fr)

### DATES & LIEU DES COURS

1 mercredi/mois - 18h30/20h30 - 25 rue de Laennec, 18000 Bourges

20 septembre 2023 -> Cours 1 - Méditation, calme et paix

4 octobre 2023 -> Cours 2 - Les bonnes postures méditatives

8 novembre 2023 -> Cours 3 - Les différentes forces pour méditer

13 décembre 2023 -> Cours 4 - Sortir de la distraction et développer la persévérance dans la méditation

17 janvier 2024 -> Cours 5 - Obstacles et antidotes dans la méditation

14 février 2024 -> Cours 6 - Méditation et maladies du corps

20 mars 2024 -> Cours 7 - Méditation et souffrances de l'esprit

3 avril 2024 -> Cours 8 - Expériences méditatives progressives

22 mai 2024 -> Cours 9 - 6 exercices de méditation pour faciliter votre pratique

19 juin 2024 -> Cours 10 - Les 10 métaphores de la méditation

### ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation est remise aux élèves ayant suivi l'intégralité des 10 cours (feuille émargement à signer)

### **DELAI DE RETRACTATION**

L'inscrit peut se rétracter dans un délai de 10 jours à compter de la signature de la présente inscription, par mail à [khenpotrinley@gmail.com](mailto:khenpotrinley@gmail.com). Passé ce délai, la totalité des cours seront dus, à titre de dédit.

### **ABSENCE**

Toute absence à un cours ou plus ne fera pas l'objet de remboursement et sera mentionnée sur l'attestation de formation.

Une absence pourra être rattrapée, soit :

- en participant à une éventuelle prochaine session (le coût par cours rattrapé sera adapté aux tarifs en vigueur),
- en cours privé selon les modalités indiquées sur le site [www.chadorla.fr](http://www.chadorla.fr) au moment du rattrapage

### **INTERRUPTION DU STAGE DU FAIT DU STAGIAIRE**

En raison du coût de fonctionnement de ces formations (frais du matériel pédagogique, rémunération du ou des formateurs, etc.), toute formation commencée est réputée aller jusqu'à son terme et son coût est entièrement dû. Seule une cause de force majeure dûment reconnue et justifiée pourra interrompre cet engagement. Dans ce cas seulement, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### **INTERRUPTION DE LA FORMATION DU FAIT DE L'ORGANISME**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### **ADAPTATIONS SITUATION SANITAIRE**

Ce contrat est établi dans une période encore potentiellement incertaine concernant l'épidémie du COVID-19. Chadorla EI se réserve toute latitude pour annuler ou reporter des cours en informant les participants par mail, selon l'évolution de la situation. En cas de report, l'inscrit fera savoir s'il souhaite poursuivre sur les nouvelles dates ou s'il se retire. Aucun dédommagement ne sera versé au stagiaire, hormis le remboursement des sommes qu'il a déjà versées en cas d'annulation totale, ou au prorata des modules non dispensés en cas de report ou annulation partielle.

### **Article 8 – REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur est joint au présent et est par ailleurs affiché dans les locaux de Chadorla.

### **Article 9 - EFFET**

La présente convention prend effet à compter de sa signature de l'inscrit.

### **Article 10 – DIFFERENDS EVENTUELS**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Bourges sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*(Ecrire «Bon pour accord » + signature)*

\* Tarif de base faible pour faciliter l'accès à tous à cette formation -> offrande complémentaire en votre âme et conscience.